

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 21 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-et-un juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du quinze juillet deux mille quinze en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20H00.

Etaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Ludovic BOURDIN, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Anne POTEAU, Mickaël TANGUY.

Absent(s) excusé(s): Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Pascal DROGUEUX, Éric MEKKAKIA, Kévin MACÉ, Christophe PIROUÉ.

Pouvoir(s) : Éric MEKKAKIA à Ludovic BOURDIN.

Conformément aux règles établies, Madame Marie-Christine LEGESNE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2015, a été adopté à l'unanimité.

***Madame le Maire demande à l'ensemble des membres présents de pouvoir ajouter à l'ordre du jour, un nouveau point : Validation du choix de l'entreprise WIAME VRD pour le marché de travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche du contrat triennal de voirie. Par 1 Abstention et 9 voix Pour, le point nommé ci-dessus sera ajouté à l'ordre du jour de ce conseil municipal.***

## **ORDRE DU JOUR**

### ***Point ajouté à l'ordre du jour***

### **Validation choix entreprise WIAME VRD pour le marché de travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche du contrat triennal de voirie :**

En date du 21 juillet dernier, la Commission d'appel d'offres a choisi parmi les offres reçues concernant le marché de travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche du contrat triennal de voirie, l'entreprise WIAME VRD qui est la mieux disante. Rappel du marché : aménagement de la place de la Mairie et renforcement de voirie à la Ferme des Prés.

Montant H.T.	120 265,00
T.V.A. 20 %	24.053,00
Montant T.T.C.	144 318,00 €

La maîtrise d'œuvre est assurée par Monsieur Didier JAKUBCZAK. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce choix et autorise Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

### ***Reprise de l'ordre du jour prévu***

## **Projet de financement du futur contrat rural intercommunal PECY/VAUDOY :**

Madame le Maire rappelle l'ensemble des opérations dont il convient de programmer la réalisation afin d'assurer de façon cohérente le développement de la commune. En concertation avec le SIVOS de PECY-VAUDOY, la Commune de PECY et la Commune de VAUDOY-en-Brie, le projet de Construction d'une Ecole Elémentaire sur la Commune de VAUDOY et d'une Cantine sur la Commune de PECY s'est avéré nécessaire et il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de Contrat Rural Intercommunal pour le financement de ce projet. Le contrat comportera les deux actions suivantes :

### **ACTION 1 :**

#### **Construction d'une Ecole Elémentaire sur la Commune de VAUDOY 1 350 000,00 € HT TDC**

Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	504 427,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	504 427,00 € HT
Retenu par la Préfecture pour la DETR à hauteur de :	440 000,00 € HT

### **ACTION 2 :**

#### **Construction d'une Cantine sur la commune de PECY 690 000,00 € HT TDC**

Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	257 818,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	257 818,00 € HT
Retenu par la Préfecture pour la DETR à hauteur de :	110 000,00 € HT

Le financement de ces opérations repose partiellement sur l'obtention des subventions que le **SIVOS** propose de solliciter auprès de la Région Ile de France et du Conseil Départemental de Seine & Marne, dans le cadre des Contrats Ruraux Intercommunaux, ainsi que la DETR auprès de la Préfecture de Seine & Marne. Le plan de financement provisoire s'établirait ainsi pour la **Commune de VAUDOY-EN-BRIE :**

- Conseil Régional Ile de France (45 % de 504.427 €) :	226 992,15 €
- Conseil Départemental de Seine & Marne (35 % de 504.427 €) :	176 549,45 €
- Subvention DETR (50 % de 440.000 €)	220 000,00 €

Total Subventions sollicitées par le SIVOS : 623 541,60 €

Part communale VAUDOY – Autofinancement HT:	135 000,00 €
Part communale VAUDOY – Emprunt HT :	591 458,40 €

Montant total HT : 1 350 000,00 € HT TDC

La TVA de 20,00 % ainsi que les avances de subventions seront à provisionner par le SIVOS PECY-VAUDOY. L'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations, après signature du contrat rural intercommunal par le SIVOS PECY-VAUDOY, sera, à titre indicatif le suivant :

Action 1 : Construction d'une Ecole Elémentaire sur la Commune de VAUDOY-en-Brie : 2016/2017

Action 2 : Construction d'une Cantine sur la Commune de PECY : 2016/2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'opération présentée pour la commune de VAUDOY-en-Brie pour un montant total de 1.350.000,00 € HT TDC ainsi que son plan de financement.

### **Emprunt TVA taux à 0% :**

En référence à la circulaire du Premier Ministre en date du 27 avril 2015, nous pouvons bénéficier du dispositif de préfinancement à taux zéro, des attributions au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le mode de calcul de l'administration nous donne droit à un montant maximum de 39 187 €. Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Madame le Maire, est invitée à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 39 187 €

Durée d'amortissement du prêt : 29 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

- Ligne 1 du prêt : remboursement décembre 2017
- Ligne 2 du prêt : remboursement avril 2018

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à souscrire un emprunt à taux 0% pour financer le FCTVA 2015, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec les caractéristiques définies ci-dessus.

### **Décision modificative M14 n° 1 :**

Afin de pouvoir approvisionner la section d'investissement au compte 1641 (emprunts en cours), il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget M14 :

#### **Section d'Investissement :**

<b>Recettes</b> compte 021 (virement de la section fonctionnement) +	15.813 €
<b>Recettes</b> compte 103 (plan de relance FCTVA)	+ 39.187 €
<b>Dépenses</b> compte 1641 (emprunts en cours)	+ 55.000 €

#### **Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b> compte 022 (dépenses imprévues)	- 15.813 €
<b>Dépenses</b> compte 023 (virement à la section d'investissement) +	15.813 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte cette décision modificative M14 n° 1.

### **Annulation titre taxe raccordement tout à l'égout M Alain BOUSSARD :**

Le 06 mai 2011 un titre de 1 200 € a été émis à l'encontre de Monsieur Alain BOUSSARD, en référence à une taxe de raccordement au tout à l'égout. Par courrier en date du 15 juillet 2011, Monsieur Alain BOUSSARD affirmait que cette dite taxe avait déjà été réglée par le précédent propriétaire, pour l'ensemble immobilier du 11 rue de la Poste. Une suspension du titre a été demandée par l'ordonnateur (M. GIROUD) en date du 06/06/2011. Une décision orale a été prise (à l'époque), mais non suivie d'une délibération qui aurait soldé cette affaire. Après un

tour de table, en l'absence de Monsieur Bruno GUILLIER Président de la commission Eau et Assainissement, il en ressort que ce point devra être repris lors d'un prochain conseil municipal.

### **Concessions cimetière communal :**

Madame le Maire expose qu'actuellement, au sein du cimetière communal, les personnes désirant y fonder une sépulture, ont le choix entre :

- ✓ Une concession de terrain d'une superficie de 2m<sup>2</sup> pour une durée de cinquante ans au prix de 111 €.
- ✓ Une mise à disposition d'une case au sein du columbarium pour recueillir une urne funéraire (ou plus) pour une durée de vingt ans au prix de 480 €.
- ✓ Une concession de terrain de 0.50 x 0.50 pour y recueillir une urne funéraire (ou plus) pour une durée de vingt ans au prix de 90 €.
- ✓ Une dispersion des cendres dans le jardin du souvenir gratuite.

Il est précisé que les montants de ces concessions seront répartis ainsi : 2/3 sur le budget communal et 1/3 sur le budget du C.C.A.S. soit :

- ✓ Concession à 111 € = 74 € budget communal et 37 € budget C.C.A.S.
- ✓ Case à 480 € = 320 € budget communal et 160 € budget C.C.A.S.
- ✓ Concession à 90 € = 60 € budget communal et 30 € budget C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les tarifs appliqués au sein du cimetière communal, tel que définis ci-dessus.

### **Motion soutien action Association Maires de France (AMF) :**

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros décrété par le gouvernement et décliné sur les années de 2015 à 2017, a pour effet une forte diminution des concours financiers de l'Etat de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014 -2017. Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont ou vont être massivement confrontées à des difficultés financières. L'Association des Maires de France (AMF), alerte solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de cette baisse massive des dotations de l'Etat. La seule alternative pour les communes, sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos administrés de la pression fiscale globale. Afin d'espérer de pouvoir sauvegarder nos futurs investissements et aussi les services publics locaux, il nous est proposé une motion de soutien à l'action qu'entend mener l'AMF pour entre autre obtenir :

- Amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures).
- Récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement).
- Arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux.
- Mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, soutien l'action de l'Association des Maires de France (AMF).

### **Requête M. Sébastien GAUDY :**

Monsieur Sébastien GAUDY demeurant hameau Les Taillis, réitère sa demande d'achat d'une parcelle de terrain jouxtant sa propriété, nommée chemin rural dit « sente des Taillis » d'environ 27 ml et qui appartient à la commune. Lors de sa précédente demande en janvier 2008, un courrier lui a été adressé, lui décrivant les frais relatifs à cette éventuelle transaction. Cette affaire n'a pas été suivie d'action dans le temps. Sa demande est à nouveau soumise à notre décision. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 4 Abstentions et 6 voix Pour, accepte le principe de vente d'une parcelle de terrain jouxtant sa propriété, nommée chemin rural dit « sente des Taillis », d'une contenance d'environ 27 ml et qui appartient à la commune.

### **Requête M. Éric CHARRETTE :**

Monsieur Éric CHARETTE demeurant 12 rue Michaud, a déposé une déclaration préalable à la construction d'un abri jardin de 9 m<sup>2</sup>, portant le n° 77 486 13 00010. Suite à sa réalisation, il a reçu des services fiscaux l'avis des sommes à payer de la taxe d'aménagement soit 606 € au total décomposée comme suit :

- Part communal 369 €
- Part départementale 163 €
- Part régional 74 €.

Sachant que le coût d'achat de son abri jardin est nettement inférieur à la T.A., il nous sollicite afin d'obtenir un dégrèvement de la part communale soit 369 €. Après un tour de table, il en ressort que cette taxe d'aménagement est applicable en l'absence d'une délibération exonérant les déclarations préalables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 3 Abstentions et 7 voix Pour, décide de ne pas appliquer de dégrèvement sur la part communale de la taxe d'aménagement de Monsieur Éric CHARETTE.

### **Affaires diverses :**

#### **Questions diverses :**

**Monsieur Ludovic BOURDIN** informe du prochain commencement des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Mairie, ils se feront à partir du 24 août 2015.

**Madame Béatrice L'ECUYER** informe que Monsieur Guy DONY Adjoint Technique de la commune, a demandé à ne pas bénéficier du dispositif « carrières longues » auquel il pouvait prétendre pour son départ en retraite, et de ce fait continuera sa carrière au sein du personnel de la commune jusqu'au 30 novembre 2017, date de l'âge légal de son départ en retraite.

Elle informe que suite au placement en congé longue maladie de Monsieur Jean-Luc ROGATI, jusqu'au 08 mars 2016 inclus, et du recrutement de Monsieur Thierry REIGNOUX pour le remplacer ; Vu l'entière satisfaction, rencontrer dans le travail de celui-ci, après renseignements pris auprès de Pôle Emploi, un contrat aidé (C.U.I.), a été signé couvrant la période du 01 août 2015 au 31 juillet 2016.

**Madame Marie-Christine LEGESNE** informe qu'une randonnée à vélo pour les familles de PECY et VAUDOY, va être organisée le dimanche 13 septembre prochain, départ à 14 H 30 à Pécy. Des flyers seront distribués prochainement.

Elle rend compte des cours de natation organisés pour les enfants de Pécy/Vaudoy, ont rencontré un vif succès, opération à renouveler.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 22 h 45 Délibéré en séance le jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>L'ECUYER</b>	<b>Béatrice</b>		
<b>BOUSSARD</b>	<b>Alain</b>		
<b>GUILLIER</b>	<b>Bruno</b>	<b>Absent</b>	
<b>ROUSSEL</b>	<b>Christiane</b>	<b>Absente</b>	
<b>BOURDIN</b>	<b>Ludovic</b>		
<b>MACÉ</b>	<b>Kévin</b>	<b>Absent</b>	
<b>DROGUEUX</b>	<b>Pascal</b>	<b>Absent</b>	
<b>TANGUY</b>	<b>Mickaël</b>		
<b>LEGESNE</b>	<b>Marie-Christine</b>		
<b>GRANDISSON</b>	<b>Max</b>		
<b>PIROUÉ</b>	<b>Christophe</b>	<b>Absent</b>	
<b>FRICK</b>	<b>Martine</b>		
<b>MEKKAKIA</b>	<b>Éric</b>	<b>L. BOURDIN</b>	
<b>POTEAU</b>	<b>Anne</b>		
<b>LARMURIER</b>	<b>Isabelle</b>		